

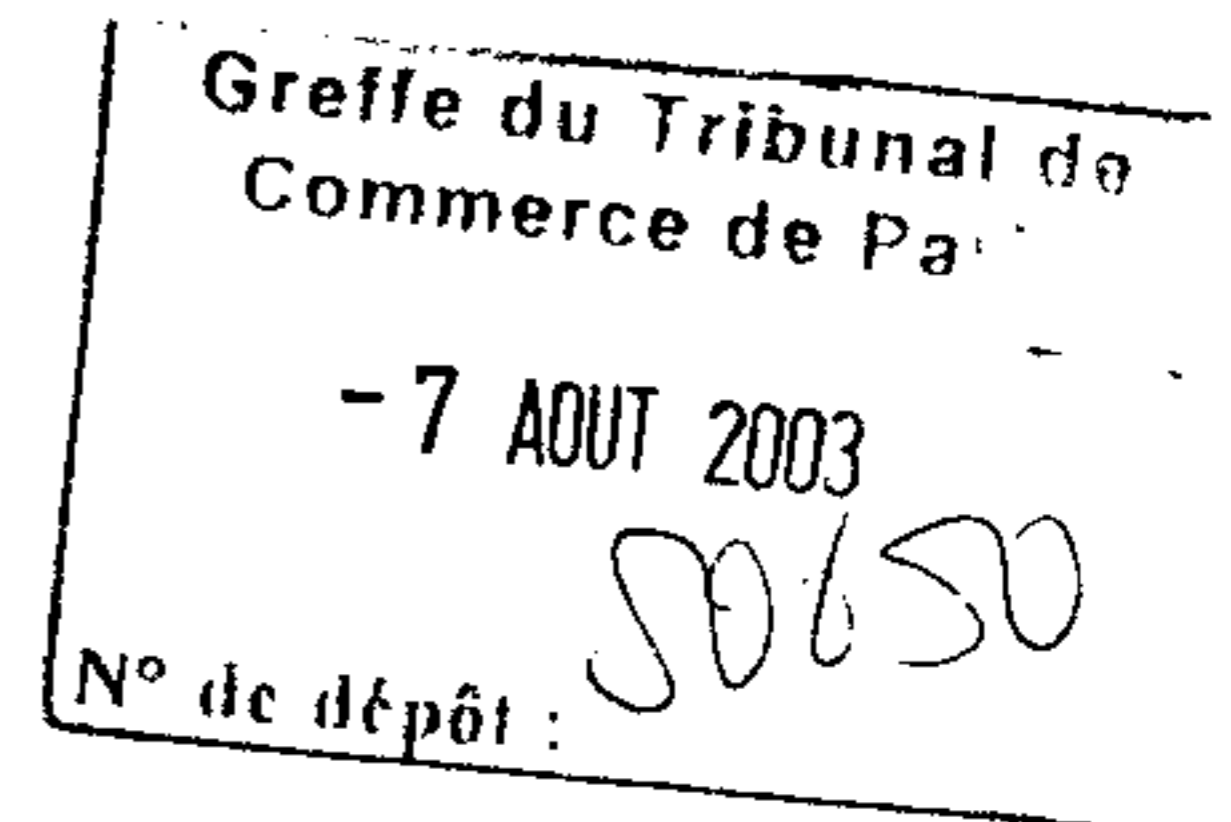
582014957

Spie SCGPM
Société Anonyme au Capital de 7.944.300 Euros

Siège Social : 15, Place de la Madeleine
75008 PARIS

582.014.957 RCS PARIS

---ooOoo---



PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUIN 2003

---oooOooo---

L'an Deux Mille Trois,

Le 23 Juin à 9 Heures,

Les Actionnaires de la Société Spie SCGPM, Société Anonyme au capital de 7.944.300 Euros Francs, dont le Siège Social est à PARIS 75008 – 15, Place de la Madeleine se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle à CERGY-PONTOISE (95), dans les locaux de la Société SPIE BATIGNOLLES, 10 Avenue de l'Entreprise, Parc Saint-Christophe, sur convocation du Président du Conseil d'Administration, suivant avis inséré dans le Journal d'Annonces Légales "LES PETITES AFFICHES" ainsi que par lettre adressée à tous les Actionnaires nominatifs.

Il a été dressé une feuille de présence, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque Membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Monsieur Maurice GUILLOU, préside la séance.

Monsieur Patrick ZULIAN et Monsieur Jean-Charles ROBIN, présents et acceptant, sont appelés comme Scrutateurs.

Madame Mireille LE TURNIER est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Président constate, d'après la feuille de présence, certifiée exacte par les Membres du Bureau que 14 Actionnaires sont présents ou représentés possédant 202.957 actions représentant 202.957 voix sur un total de 203.700 voix.

En conséquence, le quorum prévu par la Loi est atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare en outre que Barbier Frinault et Cie, Commissaire aux Comptes de la Société, dûment convoqué est absent excusé.

Puis il dépose sur le Bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le numéro des PETITES AFFICHES où a été publié l'avis de convocation ;
- copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception ;
- un exemplaire de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire nominatif ;
- la feuille de présence, les procurations données par les Actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance ;
- les comptes annuels de l'exercice (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société ;
- le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration ;
- le Rapport Général du Commissaire aux Comptes et le Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur les Conventions visés par l'article L 225-39 du Code de Commerce.
- le texte des projets de résolutions ;
- la liste des Actionnaires nominatifs ;
- la fiche de renseignements sur les Administrateurs.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le Président précise également que les divers documents prescrits par les articles L 232-2 du Code de Commerce ont été communiqués en temps opportun au Comité d'Entreprise qui n'a pas formulé d'observations.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- Rapport de Gestion ;
- Rapport Général du Commissaire aux Comptes ;
- Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002 ; Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Ratification de la nomination d'un Administrateur ;
- Renouvellement de mandats d'Administrateur ;
- Commissariat aux Comptes - Nomination d'un Co- Commissaire aux comptes Titulaire et d'un Co-Commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration exposant l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité, les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir.

La parole est ensuite donnée à Madame Mireille LE TURNIER, Secrétaire, pour la lecture du Rapport Général et du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes.

Le Président offre la parole aux Actionnaires. Un débat s'instaure.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et de celui du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2002 tels qu'ils lui sont présentés.

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs de leur gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément aux propositions du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice 2002 s'élevant à 69.607,13 Euros ainsi qu'il suit :

▪ Bénéfice de l'exercice	69.607,13 Euros
▪ Report à nouveau des exercices Antérieurs	+ <u>44.216,60</u> Euros
Soit	113.823,73 Euros
▪ Compte "Autres Réserves"	+ <u>660.192,13</u> Euros
Soit un bénéfice distribuable de	774.015,86 Euros
▪ Dividende brut (dont paiement du précompte 1.236,15 Euros) (dividende net de 2,46 Euros)	<u>-503.000,00</u> Euros
Solde affecté au poste "Autres réserves"	271.015,86 Euros

Le dividende net est de (503.000 € - 1.236,15 €) soit 501.763,85 Euros.

Les dividendes ouvriront droit à un avoir fiscal de 1,23 Euros par action pour les actionnaires minoritaires ne faisant pas partie du groupe d'intégration fiscale SPIE SA.

Le solde du bénéfice distribuable après distribution du dividende soit la somme de 271.015,86 Euros, est affecté au poste "Autres Réserves".

Le dividende sera payable à compter de ce jour jusqu'au 27 juin 2003 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes par action versés au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

	1999	2000	2001
- Dividende :	19,36	5,34	2,89
- Avoir fiscal :	9,68	2,67	1,44

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code du Commerce, approuve le contenu dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de la Société SPIE BATIGNOLLES (RCS 433 690 278 - anciennement dénommée CSP 18) en qualité d'Administrateur effectuée par le Conseil d'Administration du 13 décembre 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion renouvelle le mandat de Messieurs ZULIAN, ROBIN et SPIE BATIGNOLLES représentée par Monsieur François-Xavier ANSCUTTER en qualité d'Administrateurs pour une durée de six exercices, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui en 2009 statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire :

Pricewaterhouse Coopers Audit
32, rue Guersant
75017 PARIS

et en qualité de Co-Commissaire aux Comptes suppléant :

Monsieur *Yves NICOLAS*
32, rue Guersant
75017 PARIS

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui en 2009 statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités légales prescrites par la loi.

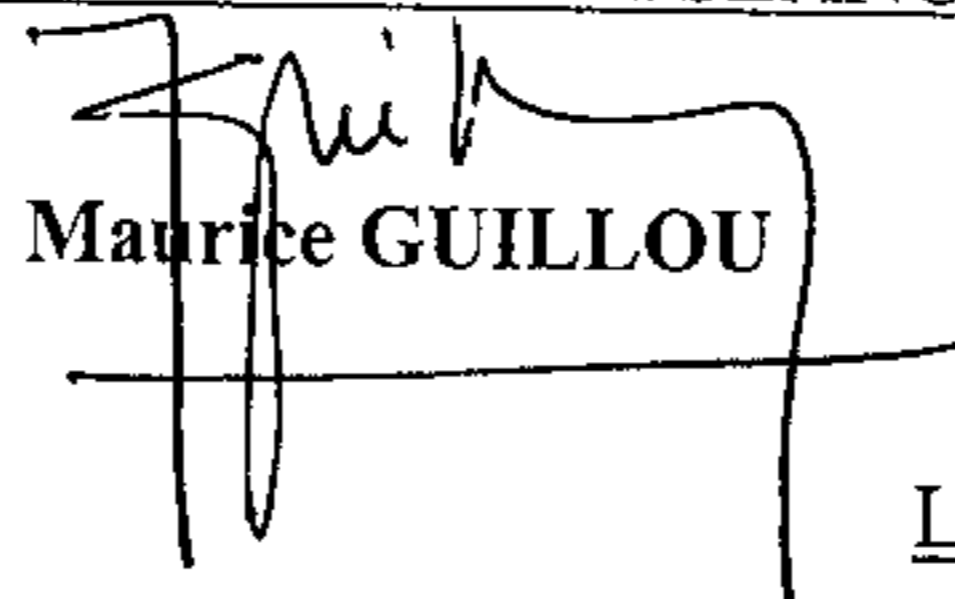
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

X
X X

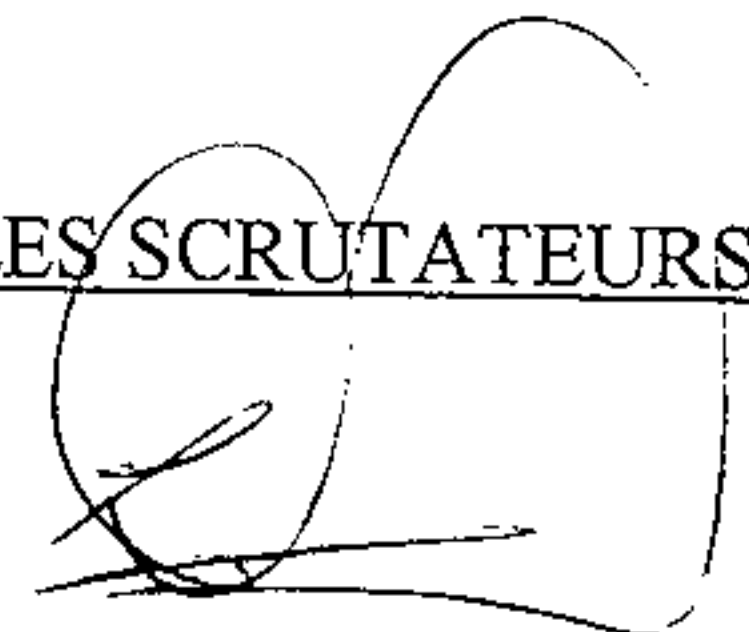
L'Ordre du Jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Membres du Bureau après lecture.

LE PRESIDENT DE LA SEANCE


Maurice GUILLOU

LES SCRUTATEURS


Patrick ZULIAN

LA SECRETAIRE

Mireille LE TURNIER

Jean-Charles ROBIN

